



Voie douce Oyonnax Nantua

compte rendu de la réunion CCHB du mardi 5 décembre 2017 salle des fêtes de Groissiat

Présents

à la tribune: JL Marron, maire de Groissiat, JP Carminati, maire de Nantua et Vice président de la CCHB pour le tourisme, JP Froment, VP CCHB pour les travaux, technicien du bureau d'étude Ciera, V Allard, technicien tourisme de la CCHB.

dans la salle : très nombreux élus et habitants. Bonne représentation de Vélo-écomobilité.

JL Marron, maire de la commune, introduit la réunion et remercie l'assistance. Les organisateurs ne s'attendaient pas à une assistance aussi nombreuse. Effectivement, la salle, pourtant grande, était pleine. Environ 200 personnes présentes.

Les élus et techniciens nous ont présenté le projet dans le détail (voir carte). A retenir :

- Le tracé finalement retenu est le moins dénivelé possible puisque nous passerons le long du Lange grâce à des conventions signées avec les propriétaires privés. Seule reste la montée au cimetière de Montréal qu'il n'a pas été possible d'éviter. Exit la montée à Groissiat, exit la montée à Jarjat.
- le revêtement sera en enrobé sauf dans les passages en bois sur pilotis au dessus des marais à Bellignat (150m). Cela convient bien aux cyclistes.
- dans les parties nature (entre Martignat et Montréal) la voie sera en site propre sauf exception. Mais dans ce cas seuls les véhicules des riverains seront autorisés.
- cette voie douce est un espace de partage et ne pourra pas permettre aux sportifs de réaliser des "chronos" en particulier les jours d'affluence.

Phasage :

- 2018 : portion entre le lac de Nantua et le cimetière de Montréal + portion entre le centre nautique d'Oyonnax et le parking de Conforama à Bellignat
- 2019 : portion centrale de Bellignat à Montréal
- 2020 : dernière portion dans Oyonnax du centre nautique jusqu'à la gare

L'avis de Vélo-écomobilité : le tracé est meilleur que ce que nous espérions : moins de voies partagées, moins de dénivelé. Il n'était pas possible de respecter le cahier des charges des voies vertes à cause des problèmes de dénivelé. Nous en avons pris acte mais ceci est un risque de moindre qualité. Le cahier des charges des voies vertes impose par exemple un minimum de 3 m pour la largeur de la voie, avec en plus des accotements de 1m à 1m50. L'aménagement de la zone du cimetière de Montréal n'est pas raisonnable en l'état, il faudra que l'on travaille avec la CCHB à ce sujet.

La CCHB par la voix de JP Carminati a publiquement accepté de collaborer avec Vélo-écomobilité, pour finaliser le projet avant les appels d'offre. Enfin !

Nous participerons activement et nous serons vigilants pour que ce bel équipement soit le meilleur possible pour tous les utilisateurs et en particulier les cyclistes quotidiens.